

RETROSPECTIVES DE L'ANNEE EXCEPTIONNELLE : 2020

- **Janvier** : Au cinéma Le Dietrich, projection de 6 courts métrages sur le thème « Figures Héroïques », dans le cadre d'une action culturelle réalisée avec 6 personnes placées sous main de justice, encadrée par le SPIP en milieu ouvert .

- **Février** : Conférence à la Faculté de Droit : Accès aux soins en milieu carcéral. Formation à Martillac le 18 février sur le thème : « *Liens de couple problématiques. Emprise pendant la détention, relations Violentes au parler* » (Audrey Lafleur).

- **Mars** : L'arrivée du CORONAVIRUS en France provoque la **mise en confinement** de tout le pays, **le 17 mars. Les parloirs sont suspendus. Marion, salariée assistante sociale de l'Association poursuit sa mission à distance afin de répondre au mieux aux inquiétudes des familles.**

L'émission de radio CRI /FREQUENCE PIERRE LEVÉE aura lieu 2 fois par semaine (lundi et jeudi) jusqu'à la fin du mois de juin.

- **Avril** : L'Assemblée Générale de AIRE qui devait se tenir le 8 est reportée.

- **Mai** : **Le confinement est levé le 12 mai. Les parloirs reprennent**, avec 5 tours par jour, un maximum de 15 familles par tour, pour une durée de 45 minutes et seulement 1 personne majeure par personne détenue, et une seule fois par semaine. Possibilité d'un parloir double. Obligations sanitaires très stricte, avec port du masque et distanciation physique interdisant tout contact. Le GEPSA est présent ; **les bénévoles ne reprennent pas leur mission. Les gardes d'enfants ne sont plus assurées. Pas de dépôt de linge. Pas plus de 10 personnes à la M.A.F.** (Cf. note de l'A.P. du 11 mai 2020).

- **Juin** : **Le dépôt de linge reprend**, mais il y a « immobilisation » de ce dernier pendant 24 h.

Dès le 1° juin, Marion revient en présentiel à la Maison d'Accueil des familles à ses horaires habituels.

- **Juillet/Août** : Dès la fin juin une note de service confirme une reprise progressive des UVF pour une durée de 24 h min. , réservées à la famille proche et avec un intervalle minimum de 24 h entre chaque nouveau tour pour faciliter les opérations de désinfection (Note de l'A.P. du 15 juillet 2020 sur les nouvelles règles en période de déconfinement). Le 6 août note de la DISP de Bordeaux : protocole de reprise d'activités, notamment pour AIRE.

- Septembre : *Dès le 1^{er} septembre les bénévoles de AIRE retournent à la MAF* et assurent l'accueil avec le GESPSA. **Le service des boissons et des gâteaux se fait à l'extérieur**, depuis l'espace enfants.

Fin septembre, le nombre de familles autorisées par parloirs n'est plus que de 6.

L'Assemblée Générale extraordinaire pour le vote de la modification des statuts et de la charte des accueillants **se fait par vote électronique, ainsi que l'A.G. ordinaire, le 29 septembre.** **Sophie commence son stage** de 3^{ème} année d'Assistante sociale, pour une durée de 6 mois.

- Octobre : **Modification de la feuille de linge.** Pour éviter le stockage important de linge dans les cellules, la direction revoit à la **baisse les quantités maximales autorisées.** Désormais, chaque détenu devra remettre un sac de linge en échange de celui qui sera apporté lors d'une visite.

Suite à l'allocution du Président de La République, **un nouveau confinement est instauré à compter du vendredi 29 octobre. Les parloirs sont maintenus, mais l'Association suspend à nouveau ses permanences.**

Le N° 38 de Bulle d'AIRE paraît pour les mois d'octobre/novembre 2020.

- Novembre : **Les parloirs continuent avec un seul visiteur majeur autorisé ;** 10 familles peuvent venir ; **les U.V.F. sont suspendues.** Installation de plexiglas dans les parloirs.

Formation en visioconférence par M. Bernard Petitgas, sur le thème : « *Comment la détention peut perturber la relation familiale: avant, pendant, après* » (11 participants).

- Décembre : L'apport de colis pour les fêtes de fin d'année est autorisé du 7 décembre au 30 janvier 2021, avec de nouvelles règles : 1 seul colis de 5 kg par personne détenue, sans produits frais ou cuisinés. Le téléphone est installé dans toutes les cellules du C.P.

Les bénévoles reprennent les permanences à partir du 15, y compris pour les jours fériés, mais le service des boissons est interdit. Parution du Bulle d'AIRE N° 39 pour décembre/janvier 2021.

Eliane Pierre